



Saint-Maurice

Réponse du Conseil municipal
au
Conseil général

***Motion de Messieurs Dominique ROBYR et Vincent RAYMOND
« Pour que le parking Mauvoisin soit affecté au co-voiturage »***

1. Introduction

Le Conseil général, dans sa séance plénière du 27 septembre 2021, a décidé d'accepter et de transmettre la motion déposée par MM. Dominique Robyr et Vincent Raymond concernant l'affectation du parking du Mauvoisin, jouxtant la nouvelle caserne des pompiers (SDIS).

2. Taux d'occupation

Dans son analyse, le Conseil municipal arrive au même constat que celui de la Commission Urbanisme (CoUrb) concernant le taux d'occupation de ce parking, qui est bien en deçà de ce qu'on pouvait attendre.

Si le Conseil municipal se félicite d'avoir pu assainir ce lieu qui était autrefois plutôt un dépôt de caravanes ou autres remorques dépareillées, il paraît évident que le taux d'utilisation de celui-ci interpelle, et ceci d'autant plus que les frais liés à l'achat et la maintenance de l'horodateur ne sont même pas couverts.

3. Projets en cours

Sur le principe, le Conseil municipal est donc favorable à une modification des tarifs liés à ce parking.

Cependant, deux raisons le poussent à traiter cette problématique de façon globale :

1. Dans le cadre de la révision de son PAZ (Plan d'Aménagement des Zones) une étude sur la mobilité a été faite par un bureau externe. Celui-ci a émis quelques remarques concernant les parkings, notamment la multitude des tarifs, et préconise de revoir l'ensemble de ceux-ci.
2. Plusieurs projets concernant l'aménagement du territoire sont en cours et vont entraîner des modifications sur l'ensemble du règlement.

Nous pouvons citer :

- Plan de Quartier (PQ) St-Laurent : construction de places de parc le long de la rue de la Cime-de-l'Est ;
- Modification du trafic à l'Avenue de Beaulieu - Rue du Catogne pour y intégrer la piste de mobilité douce ;
- Modification du parking du Midi pour y intégrer la mobilité douce ;
- Modification des parkings à la Rue Chanoine-Broquet pour y intégrer la mobilité douce ;
- Plan de Quartier (PQ) des Perris, règlement d'utilisation des places de parc dans la zone ;
- Parking de l'Avenue de Vérollez et Route des Cases (route devenant communale).



Saint-Maurice

Compte-tenu des éléments ci-dessus, le Conseil municipal propose au Conseil général de ne pas traiter cette motion sous cette forme et de retravailler le règlement dans son ensemble.

4. Commission de travail

Le déroulement du processus de modification d'un règlement communal précise que le Conseil municipal a la charge d'élaborer la modification du règlement et ensuite de le soumettre au Conseil général, pour approbation. A la vue des nombreux changements envisagés ici, le Conseil municipal propose la création d'une commission de travail à 5 membres (2 conseillers municipaux, 1 chef de service et 2 conseillers généraux issus de la CoUrb) afin d'élaborer ce nouveau règlement. Il sera ensuite proposé au Conseil municipal pour acceptation, puis au Conseil général pour approbation (avec la CoUrb en tant que commission ad-hoc).

5. Agenda

L'agenda proposé est le suivant :

- Mi-mars 2022 : définition du cahier des charges par le Conseil municipal (lignes directrices issues du rapport de mobilité, objectifs ;
- Mars-septembre 2022 : séances de travail et élaboration du projet de règlement ;
- Décembre 2022 : Conseil général, première lecture.

Le Conseil municipal pense que cette façon de faire est plus judicieuse et permettra de parvenir à l'élaboration d'un règlement sur les parking cohérent sur l'ensemble du territoire communal.

Adopté par le Conseil municipal en séance du 23 février 2022.

Municipalité de Saint-Maurice

Président
Xavier Lavanchy

Secrétaire
Alain Vignon